

# À la recherche de la vérité

**Profession détective privé : on est loin aujourd'hui de Sherlock Holmes et de ses déductions. La profession a changé de nom, elle est très réglementée. Le détective est devenu un agent de recherches privé au service du particulier et de l'entreprise. Nous en avons suivi un sur le terrain.**

Antoine Vignolet est détective privé. Sa raison sociale est Cabinet Saint-Clair avec deux adresses, à Bordeaux-Saint-Clair, près d'Étretat et 1, rue Michelet, au Havre. Il travaille sur toute la Normandie. Lui n'a rien à cacher. Non seulement il accepte de paraître à visage découvert, mais il a aussi accepté de nous emmener dans une de ses filatures.

Il s'agit d'une affaire d'adultère. Ce n'est guère surprenant : « Une épouse dont l'adultère est constaté peut perdre ses droits à la prestation compensatoire dans le cadre d'un divorce pour faute. Nous pouvons aussi intervenir dans le cadre d'une révision de prestation compensatoire, dans le cas où l'un des anciens conjoints a une activité non déclarée, ce qui fausse l'attribution des pensions et indemnités. »

## Prestation compensatoire

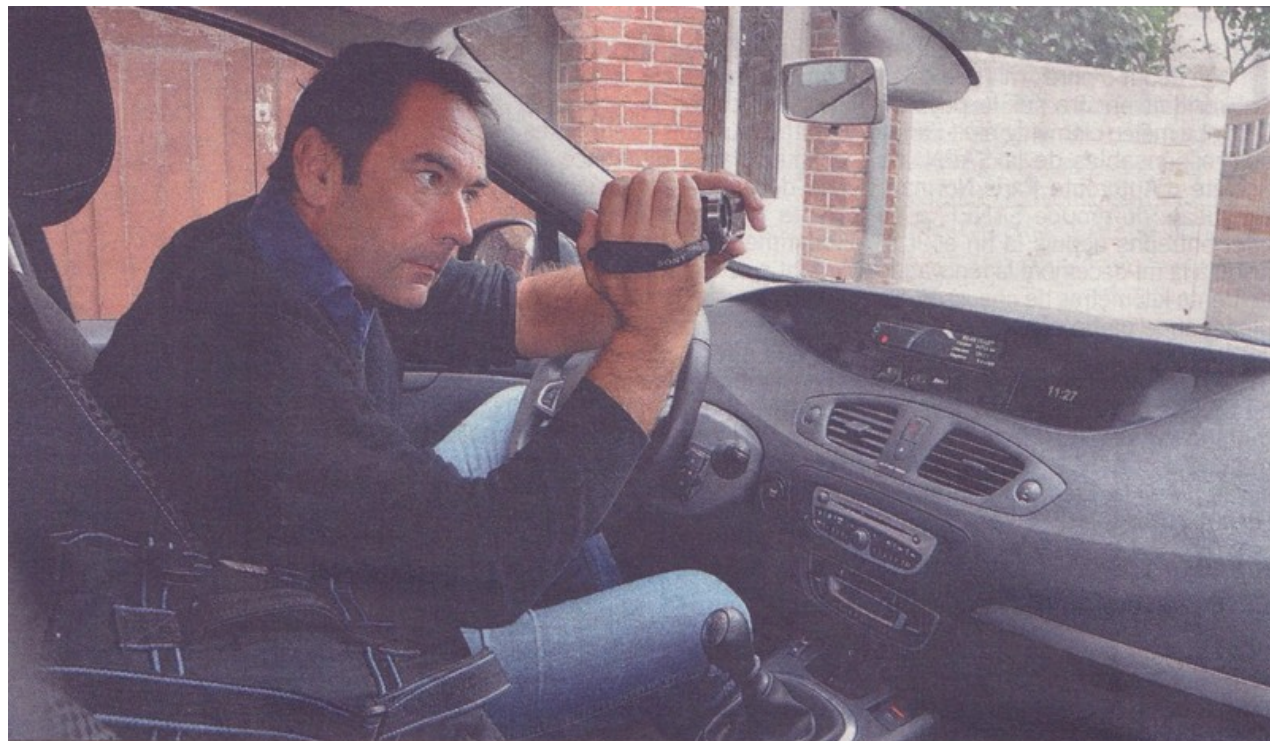
C'est ce qui se passe dans l'affaire que le détective a choisi de nous dévoiler (en partie). La procédure de divorce est engagée, la conciliation a échoué. Le mari, qui fait appel à l'agence, soupçonne son épouse d'avoir un amant et de travailler clandestinement. Ce qui peut influencer sur le jugement du divorce et sur la prestation compensatoire que le mari, qui exerce une profession libérale, devra payer à son épouse. À charge pour Antoine Vignolet de le prouver.

Nous avons rendez-vous dans une station balnéaire de la côte

normande, près d'une école maternelle. La maman doit y conduire son fils. Ensuite, elle rejoint peut-être un travail clandestin... Antoine Vignolet dispose de quelques renseignements précis sur les habitudes de la maman : l'heure de son arrivée, l'endroit où elle se gare, éventuellement le cabinet immobilier où elle a été vue. Mais, pas de chance, il n'y aura pas de filature ce matin-là : la dame n'est pas au rendez-vous. Pour en avoir le cœur net, Antoine Vignolet décide de se rendre à son domicile. Ce n'est pas tout près : quelques dizaines de kilomètres en voiture. Le GPS nous guide sur les chemins ruraux jusqu'au but. Pas de diute, la voiture et la dame sont là. Il y a eu un problème. L'enfant est peut-être malade ? Il faudra reprendre la filature un autre jour.

**Adultères et entreprises** « Les adultères représentent 70% de notre activité, dit Antoine Vignolet. 10% sont des recherches de personnes disparues. Elles peuvent avoir fugué du cadre familial. Il peut s'agir aussi de débiteur défaillants ou indélicats. »

Le reste de l'activité du cabinet est centré sur l'entreprise. « Je peux fournir aux professionnels des solutions à des problèmes aussi divers que la concurrence déloyale, le vol, le détournement de clientèle et le démantèlement de réseau. » Le détective cite le cas d'une PME qui a fait appel à ses services pour résoudre un



Une petite caméra et un zoom assez puissant : l'instrument de travail indispensable pour la recherche de preuves

problème interne d'actes de malveillance qui causaient un gros préjudice au niveau de la production. Il a fallu jouer fin, mais finalement l'agence a identifié l'auteur de ces actes, qui agissait par vengeance. La personne était psychologiquement perturbée et l'affaire s'est réglée en interne et en douceur par un changement d'affectation...

## Légalité

« Nous intervenons aussi dans les entreprises pour les affaires de concurrence déloyale, de détournement de clientèle. Pour que notre action soit légale, nous avons besoin d'obtenir une ordonnance d'un juge des requêtes qui nous permet de

saisir un huissier ». Dans le cadre de l'entreprise, il faut en effet marcher sur des œufs pour rester dans le cadre de la légalité.

Antoine Vignolet a d'abord travaillé à Paris dans les années 90. Il a ensuite cédé partiellement son affaire et est parti travailler à l'étranger dans un autre secteur :

l'enseignement. Revenu en pays de Caux, la région d'origine de son épouse, il a fondé le cabinet Saint-Clair.

« J'adore mon métier, dit-il en conclusion, j'en vis bien et je pense que c'est un métier utile. »

**Christophe DUPUIS**

## L'autre de Tonino Benacquista

Antoine Vignolet a reçu un jour un appel d'un écrivain qui voulait « s'immerger » pendant quinze jours dans la profession de détective avant d'écrire un roman. L'écrivain était Tonino Benacquista et le roman *Quelqu'un d'autre*, publié en 2002. Le livre conte l'histoire de deux hommes qui décident un soir de cuite de changer de vie. Le premier va s'improviser détective privé, et même se refaire un nouveau visage pour tout recommencer ; tandis que le second, à la suite de cette rencontre, découvre l'ivresse de l'alcool qui va totalement changer sa vie. Depuis cette rencontre, l'écrivain et le détective se revoient régulièrement à Paris.

## Trois étapes

Antoine Vignolet, qui dispose de deux agences, s'adresse aux particuliers, aux familles, aux chefs d'entreprise pour leur fournir des preuves et faire apparaître la vérité. Son intervention se déroule en trois étapes.

**L'entretien** (rendez-vous ou échange téléphonique plus mail) permet au client de soumettre son problème. Le détective définit alors une stratégie ; cette étape fait l'objet d'un contrat de mission sur lequel sont stipulées entre autres les conditions financières de l'intervention.

**L'enquête** peut prendre plusieurs formes, en particulier l'action sur le terrain. Dans la majorité des cas, le détective intervient lui-même.

**Le rapport d'enquête** est remis au client une fois la mission terminée et stipulera tous les éléments et résultats de l'enquête. Conformément à la législation en vigueur, il peut être produit en justice, ainsi que le prévoit un arrêt de la Cour de cassation.

## Une profession réglementée

La profession d'agent de recherches privé – c'est ainsi qu'on nomme les détectives désormais – est réglementée. Depuis la loi de 2005, les ARP doivent suivre une formation d'un an dans un des trois établissements suivants : Panthéon Assas-Melun, Nîmes et IFAR Montpellier. Cette formation est accessible aux titulaires d'un bac +2. La réglementation a aussi été renforcée par la loi LOPPSI 2, loi d'orientation et de programmation de la performance de la sécurité intérieure du 14 mars 2011. Elle a créé le CNAPS, conseil nationale des activités privées de sécurité, qui reprend certaines compétences des préfectures comme la délivrance des agréments et autorisations depuis le 1er janvier 2012. Les services se déploient progressivement. La délégation territoriale du CNAPS basée à Rennes est compétente pour la Haute-Normandie. Elle a été mise en place le 2 avril 2012.

## Agrément et autorisations

Pendant la période transitoire du 1er janvier au 2 avril, les ARP devaient demander le renouvellement de leur agrément et leurs autorisations auprès de la préfecture. Un accusé de réception leur était délivré ; il leur permettait de poursuivre leur activité dans l'attente d'une décision définitive prononcée par le CNAPS. Si cette démarche n'a pas été effectuée, l'entreprise et son dirigeant sont considérés comme exerçant illégalement.

La loi précise également que la profession de détective est incompatible avec les activités de surveillance, de gardiennage et de protection physique des personnes.

L'exercice de la profession est subordonné à une autorisation distincte pour l'établissement principal et pour chaque établissement secondaire. Un numéro de téléphone ne suffit pas. Sur ce point, il semble qu'il y ait encore quelques « flottements », ainsi que nous l'a signalé une lectrice, qui a relevé une domiciliation imprécise d'une agence ne détenant pas d'agrément préfectoral.